



Appel à manifestation d'intérêt pour le Programme ETIncelles

CAHIER DES CHARGES

CLOTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

LE 28 MARS 2025 à 23h59



SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	3
3. CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME ETINCELLES	4
4. DATE ET LIEU DE LA PRESTATION	5
5. CALENDRIER PREVISIONNEL	5
6. MODALITES DE CANDIDATURE.....	6
7. MODALITES DE SELECTION	6
8. MODALITES DE REPONSE.....	7
9. CONFIDENTIALITE	7
10. INFORMATIONS PRATIQUES	7
11. COMMUNICATION.....	7

1. CONTEXTE

Le programme ETIncelles entend répondre à un constat simple : le nombre d'Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) en France (5 600 en 2020) est faible alors que ces entreprises sont des atouts stratégiques pour l'économie française. Afin de renforcer le tissu d'ETI en France, le programme vise à accompagner les Petites et Moyennes Entreprises (PME) dont la trajectoire de développement en fait les ETI de demain.

De plus, les PME n'ont pas toujours connaissance de l'ensemble des initiatives et leviers mis à leur disposition par l'administration et les opérateurs de l'Etat.

Le programme ETIncelles vise à :

- **Fluidifier** au maximum les relations des entreprises avec les services de l'Etat en **assurant une meilleure visibilité et compréhension** de l'offre de service à leur disposition.
- **Capter les enjeux des PME et des territoires** : les problématiques dont font part les entreprises permettent **d'améliorer et d'enrichir les services d'accompagnement de l'administration envers toutes les PME et de mieux penser les politiques publiques qui les concernent.**

Après une phase pilote entamée début 2023 sur une première promotion composée de 50 PME en croissance, le programme ETIncelles est officiellement lancé par le président de la République en novembre 2023 en intégrant 50 nouvelles entreprises. La troisième promotion comptant 51 entreprises a été annoncée le 9 avril 2024 et la quatrième promotion comptant 46 entreprises a été lancée le 21 novembre 2024 par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Antoine Armand. L'ambition du programme est d'accompagner **500 PME** d'ici la fin du quinquennat. Une promotion d'environ 50 entreprises est lancée tous les six mois.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La Direction Générale des Entreprises **souhaite recruter 50 PME de croissance** pour la cinquième promotion du programme d'accompagnement ETIncelles qui débutera le 15 mai 2025.

Cet AMI vise à recruter la promotion 5 pour un accompagnement couvrant la période de mai 2025 à octobre 2026.

3. CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME ETINCELLES

Les entreprises sélectionnées bénéficient d'un accompagnement sur-mesure en fonction de leurs besoins pendant 12 à 18 mois. Plusieurs outils sont mis à leur disposition, tels que :

- Un **suivi étroit et personnalisé de leurs problématiques par un interlocuteur unique**, que ces problématiques soient liées à leur développement et/ou à leur environnement réglementaire.
- **La mobilisation d'un réseau de 45 correspondants** dans différents organismes et administrations publics prêts à répondre aux problématiques.
- **Un partage d'information** autour de webinaires mensuels et de newsletters.
- **Des sessions de networking avec des acteurs privilégiés** (grands donneurs d'ordres, fonds d'investissements, club ETI etc.) à travers des rendez-vous thématiques.

CAS CONCRET – FINANCEMENT

Une entreprise, spécialisée dans l'innovation pour la chirurgie orthopédique et traumatologique, a bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part des services de l'Etat et de Bpifrance pour identifier les appels à projets pertinents pour l'entreprise, et compléter son dossier pour l'appel à projet Concours d'innovation i-Nov. Grâce à cet accompagnement mené par les équipes régionales de Bpifrance, l'entreprise a été lauréate de cet appel à projet, récompensant son programme de R&D pour traiter l'arthrose du genou. En coordination étroite avec Bpifrance, les équipes ETIncelles ont su identifier les besoins spécifiques de l'entreprise et l'accompagner dans l'instruction de son dossier.

CAS CONCRET – EXPORT

Une entreprise visait de nouveaux marchés, notamment l'Asie du Sud-Est. Grâce à l'appui de l'équipe ETIncelles, l'entreprise a bénéficié de l'accompagnement de Business France : un point conseil pour préparer une prospection et un programme de rendez-vous programmés dans les pays ciblés. Les équipes de Business France assurent la bonne coordination des acteurs, facilitant la bonne implantation dans ces pays. Cet accompagnement étroit par Business France a permis à l'entreprise de développer une stratégie pour la Thaïlande et la Chine. De la même manière, quatre entreprises ont, à la suite d'un point conseil avec les équipes de Business France, décidé de mettre en place un Volontariat International en Entreprise (VIE), permettant aux entreprises de prospecter des marchés, d'accélérer les projets à l'export et de fidéliser des jeunes talents, notamment aux Etats-Unis et au Japon.



4. DATE ET LIEU DE LA PRESTATION

Les entreprises sont accompagnées sur une période de dix-huit mois. Un événement de lancement est prévu le 28 mai 2025, en présentiel au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au 139 rue de Bercy, 75012, Paris.

L'accompagnement est réalisé en format hybride avec un accompagnement dématérialisé mais aussi des événements en présentiel.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL

Les dossiers de candidature reçus sur la plateforme en ligne *Démarches Simplifiées* seront, dans un premier temps, étudiés par la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour réaliser une pré-sélection. Sur la base des dossiers présélectionnés, un jury de sélection, composé de la DGE ainsi que de représentants des correspondants ETIncelles, se réunira entre le 31 mars et le 11 avril. Le 14 avril, la DGE informera les entreprises sélectionnées.

Le calendrier prévisionnel :

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt :
21 novembre 2024

Date limite de dépôt des candidatures :
28 mars 2025

Réunions du jury de sélection :
du 31 mars au 14 avril 2025

Annonce aux entreprises de leur sélection :
14 avril 2025

Lancement officiel de la promotion 5 :
15 mai 2025

Si des conditions spécifiques l'exigent, la date de limite de dépôt des dossiers de candidature sera prolongée et/ou une seconde phase de sélection pourra être envisagée par décision du jury de sélection.

6. MODALITES DE CANDIDATURE

La date limite de candidature est fixée au 28 mars 2025 à 23h59.

Les entreprises intéressées doivent remplir le formulaire de candidature en ligne via la plateforme *Démarches simplifiées*.

7. MODALITES DE SELECTION

[Critères d'éligibilité] La candidature est considérée comme étant éligible au programme si elle respecte les critères suivants :

- être une **PME au sens de l'INSEE**¹
- **avoir son siège social situé en France ;**
- ne pas déjà bénéficier d'un programme d'accompagnement (par exemple : Mission French Tech).

[Critères de sélection] Les dossiers de candidatures éligibles feront ensuite l'objet d'une sélection au regard des quatre critères suivants :

1/ Croissance : Connaître une forte croissance au cours des deux dernières années et avoir la volonté de devenir une ETI	A titre indicatif, pourront être pris en compte (non exhaustif) : <ul style="list-style-type: none">- taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires depuis 2019 ;- résilience financière (couverture BFR ; EBIDTA ; capitaux propres ; ratio liquidités)- perspectives de croissance (carnet de commande ; croissance externe prévue ; diversification ; investissement sur un nouvel outil de production)
2/ Export : Être présent ou avoir la volonté de se développer sur les marchés à l'international ;	A titre indicatif, pourront être pris en compte (non exhaustif) : <ul style="list-style-type: none">- pourcentage du chiffre d'affaires à l'étranger ;- nombre de marchés déjà couverts ;- nombre de marchés ciblés ;- études de marchés réalisées.
3/ Innovation : Consacrer une part importante des dépenses à la recherche et au développement ou à l'innovation de manière générale	A titre indicatif, pourront être pris en compte (non exhaustif) : <ul style="list-style-type: none">- pourcentage du chiffre d'affaires consacré à la R&D ;- ouverture d'un bureau d'études ;- obtention CII / CIR ;- rattachement à un pôle de compétitivité ;- lauréat projet d'innovation (France 2030) ;- activité innovante
4/ Avoir un nombre de salariés entre 60 et 220 salariés (ETP)	Des entreprises ayant un nombre d'ETP inférieur ou supérieur pourront être intégrées au programme si les conditions le justifient.

¹ [Définition - Petite et moyenne entreprise / PME / PME | Insee](#)

La sélection est effectuée en veillant à une répartition équitable des entreprises sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière sera portée aux entreprises engagées pour la parité au sein de l'équipe dirigeante et la mise en œuvre de politiques RSE ambitieuses.

[Processus de sélection] Les candidatures reçues seront étudiées par la DGE qui effectuera la pré-sélection des dossiers. La DGE peut contacter par téléphone et par mail les entreprises ayant déposé une candidature afin d'obtenir des précisions sur leur dossier.

Le jury, composé de la DGE et de représentants des correspondants ETIncelles, statuera sur les 50 entreprises sélectionnées.

8. MODALITES DE REPONSE

Les entreprises sélectionnées seront contactées par téléphone ou par mail par les équipes du programme ETIncelles au plus tard le 14 avril 2024.

9. CONFIDENTIALITE

Les documents transmis par les entreprises candidates dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu'à la DGE et au jury de sélection mis en place. Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité.

10. INFORMATIONS PRATIQUES

Pour toutes questions relatives à la candidature dans le cadre de cet AMI, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : etincelles.dge@finances.gouv.fr en précisant :

- Objet de votre mail : « AMI 5^e promotion ETIncelles ».
- SIREN et raison sociale de votre entreprise.

11. COMMUNICATION

Les candidats consentent à la communication par la DGE d'éléments relatifs à la participation au programme ETIncelles s'ils sont sélectionnés. Ces éléments, visant à mettre en visibilité les PME de croissance, peuvent inclure : des communiqués de presse, un portrait dans un dossier de presse, un tournage vidéo au sein de l'entreprise, des publications sur les réseaux sociaux et pages web de la DGE.